




## Critères d'acceptation des échantillons et bonnes pratiques

Afin de garantir la fiabilité de ses résultats, les échantillons reçus par le laboratoire doivent répondre à certaines exigences.  
Le laboratoire se réserve le droit de **refuser les échantillons** ou de **faire les analyses** si les **critères d'acceptation** ci-dessous ne sont pas respectés.

### Réception

	Critères d'acceptation	Particularités
<b>Emballage</b>	<p>Les échantillons peuvent être déposés en main propre au laboratoire ou envoyés par le transporteur Hanff (ou équivalent). Les échantillons envoyés par un autre moyen (poste, ...) sont acceptés uniquement s'ils sont emballés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un emballage secondaire propre, étanche aux poussières et aux liquides</li><li>- Un emballage tertiaire</li></ul> <p>Les échantillons suspects d'infectiosité dangereuse pour l'homme ou l'animal doivent être marqués du N°UN 3373 et emballés selon l'ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Route).</p>	/
<b>Informations administratives</b> <b>Traçabilité</b>	<p>Les échantillons doivent provenir d'exploitations ayant un N° Sanitel ou de détenteurs habitant sur le sol luxembourgeois.</p> <p>Seuls les vétérinaires et les prestataires de service ayant le droit d'exercer au Grand-Duché de Luxembourg sont les clients du LMVE et peuvent envoyer des échantillons pour analyses en pathologie animale (incl. trichines).</p> <p>Seuls les agents de l'ALVA sont les clients du LMVE et peuvent envoyer des échantillons pour analyses en santé publique (denrées alimentaires d'origine animale).</p> <p><b>Demande d'analyse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisée dans la dernière version disponible sur le portail de l'Agriculture (<a href="https://agriculture.public.lu/de/.html">https://agriculture.public.lu/de/.html</a>)</li><li>- Complétée correctement pour assurer une traçabilité efficace et la cohérence des résultats</li></ul>	

	Critères d'acceptation	Particularités
	<p>Champs obligatoires pour la demande d'analyses PATHO (For_Contrat_Patho) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de prélèvement</li> <li>• Identification des échantillons (p.ex. marque auriculaire)</li> <li>• Identification du détenteur (N° Sanitel ou nom et adresse)</li> <li>• Identification et signature du vétérinaire</li> </ul> <p>Champs obligatoires pour la demande d'analyses DAV (For_Demande_Analyse_DAV) :</p> <p><b>Tous les champs</b> sont obligatoires, à l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres (Coordonnées)</li> <li>- Commentaires</li> <li>- Numéro de lot (uniquement si non indiqué sur l'échantillon)</li> <li>- DLC</li> </ul>	<p>Si un échantillon non identifié peut être attribué à une demande d'analyses de façon certaine, il est accepté.</p> <p>Chasseurs : si pas de vétérinaire responsable veuillez indiquer : Dr Grasges Malou (pas de signature nécessaire)</p> <p>Apiculteurs : si pas de vétérinaire responsable, veuillez indiquer : Dr Georges Carlo, l'identification et la signature de l'expert apicole responsable de l'échantillonnage est obligatoire.</p>
Echantillons	<p><b>Nature/matrice de l'échantillon :</b></p> <p>Voir le « Synoptique des analyses - For_Synoptique_analyses » disponible sur le portail de l'Agriculture <a href="https://agriculture.public.lu/de/.html">https://agriculture.public.lu/de/.html</a> pour être en accord avec l'analyse demandée.</p> <p><b>Etat :</b> Contenant non souillé et fermé</p> <p><b>Etiquette :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'étiquette DOIT être collée VERTICALEMENT</b> Les tubes seront <b>refusés</b> dans le cas contraire</li> </ul> 	/

### Bonnes pratiques :

- **Échantillons sans code-barres** : ils doivent être numérotés ou rangés sur un portoir dans le **même ordre** que la demande d'analyse. Dans le cas du **non-respect** de cette dernière, **les échantillons seront traités en fin de série**, entraînant un potentiel retard du rendu de résultat.
- Envois : envoyer les échantillons du lundi au jeudi (sauf veille de jour férié)
- L'anamnèse doit être complète et lisible sur la demande d'analyse

**PCR**

Analyse	Echantillon	Critères d'acceptation
Recherche de la <b>paratuberculose</b>	Matières fécales	Quantité : ≥ 10g Etat : absence de moisissures
Recherche de matériel génétique dans le sang ( <b>Fièvre catarrhale - Bluetongue, BVD....</b> )	Sang	Tube EDTA mélangé (sang non coagulé) Quantité : 3ml minimum Refus si : - Sang noir - Sang épais - Sang putréfié
Recherche de la <b>BVD</b>	Biopsie	Tube spécifique Allflex avec identification sur le haut du tube

**Bonnes pratiques :**

- **Paratuberculose :**
  - o Prélèvement dans des récipients adaptés (pot en plastique avec couvercle à vis)
  - o Conservation au frigo en attendant leur envoi
  - o Délai d'envoi au laboratoire : 3 jours ouvrables (si plus long, la formation de gaz peut provoquer l'ouverture du couvercle)
  
- **BVD :** Le numéro d'identification du haut du tube doit correspondre au numéro du bas du tube.
- Recherche de matériel génétique dans le sang (Fièvre catarrhale - Bluetongue, BVD....) : Tube idéalement rempli aux 2/3



## Sérologie

Analyse	Critères d'acceptation
Toute analyse sur sang	Tube sec de Ø 16mm et contenance de 10ml Autre matrice si accord avec un vétérinaire du LMVE Prélever 3ml minimum
Recherche par ELISA	Refus si : <ul style="list-style-type: none"><li>- Sang fortement hémolysé</li><li>- Sang noir</li><li>- Sang épais</li><li>- Sang putréfié</li></ul>
Recherche par agglutination	Refus si : <ul style="list-style-type: none"><li>- Sang hémolysé</li><li>- Sang noir</li><li>- Sang épais</li><li>- Sang putréfié</li><li>- Sang dans tube EDTA</li></ul>

### Bonnes pratiques :

**Jus de viande :** le réservoir de viande ne doit pas être rempli au-delà de la moitié.

**Tubes de sang :** idéalement tubes à moitié remplis.

## Bactériologie

Echantillon	Critères d'acceptation
Chiffonnettes (poussières) Matières fécales Chaussettes  (dans le cadre des règlements 200/2012 et 517/2011, de la décision 2020/1729 et de la norme ISO 13307)	<b>Délai entre prélèvement et réception au laboratoire</b> : ≤ 2 jours  <b>Quantité</b> : >25g  <b>Chaussettes</b> : - 2 paires au minimum - Humidifiées avant prélèvement
Matières fécales à des fins diagnostiques	<b>Délai entre prélèvement et réception au laboratoire</b> : ≤ 4 jours (si >4 jours les résultats sont émis sous réserve)
Ecouvillons	<b>Délai entre prélèvement et réception au laboratoire</b> : ≤ 3 jours Stocké dans une gélose de transport adaptée à la souche recherchée
Loque américaine	Les prélèvements doivent contenir du miel (liquide ou pâteux) En cas de forte suspicion, contacter le laboratoire pour les consignes de prélèvements de couvains / alvéoles
Lait	<b>Délai entre prélèvement et réception au laboratoire</b> : ≤ 4 jours (si >4 jours les résultats sont émis sous réserve) Les laits doivent être conditionnés dans des récipients (pots ou tubes) bien fermés.

### Bonnes pratiques :

#### Analyse de lait :

- Si plus de 10 laits à analyser prévenir 2 à 3 jours à l'avance.
- Echantillons conditionnés dans des récipients stériles, réfrigérés en attendant leur envoi.

**Loque américaine** : Prélever les échantillons dans des pots stériles en plastique.

## DAV

Analyse	Critères d'acceptation	Particularités
Toutes	<b>Délai entre prélèvement et réception au laboratoire</b> : ≤ 2 jours	Si >2 jours et que l'échantillon est accepté par le responsable technique, les résultats sont émis sous réserve.
	<b>Température</b> ≤ à 12°C	Si la température est >12°C et que l'échantillon est accepté par le responsable technique, les résultats sont émis sous réserve.
	<b>Quantité</b> >150g	
EBV	Échantillon non souillé ex. Refus si viande souillée par de la bile...	



## Parasitologie

### Critères d'acceptation :

- **Délai entre prélèvement et réception au laboratoire :** 5 jours ouvrables sauf larves de strongles pulmonaires  $\leq$  48h
- **Trichines :** voir I\_PARA\_trichines\_A02 (<https://agriculture.public.lu/de.html>)
- **Matières fécales :**
  - Quantité  $\geq$  10g, si  $<$  10g décision de priorisation des analyses par le responsable technique.
  - Si plus de 15 matières fécales à analyser prévenir 1 à 2 jours à l'avance.

## Immunofluorescence

Pour la **rage**, prendre contact avec un vétérinaire du LMVE.

## Anatomopathologie (autopsies)

**Critère d'acceptation :** Animal pesant  $<$  50kg

Si autre poids, contacter un vétérinaire du LMVE avant envoi du cadavre au LMVE.

### Bonnes pratiques :

Cadavres + organes :

- Si possible réfrigéré.
- Si animal trouvé mort, non intact et soumis pour autopsie, l'acceptation se fait par un vétérinaire du LMVE en fonction de l'anamnèse.

Avorton : Si possible faire parvenir avorton + placenta + sang maternel total (EDTA) + sérum maternel.

Poissons et autres animaux sauvages (hors gibier et renards) : Uniquement après contact avec un vétérinaire du laboratoire.

